

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui se tiendra le **lundi 7 MAI 2018, à 20 h**, à la salle municipale au 534 chemin St-François Ouest, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure:

DEMANDE (2018-04-0002) :

Nature et effets :

AGRANDISSEMENT (22'X24') D'UN GARAGE SIMPLE ET ATTENANT À LA RÉSIDENCE POUR EN FAIRE UN GARAGE DOUBLE.

LE BÂTIMENT PRINCIPAL, APRÈS PROJET, PASSERAIT D'UNE MARGE LATÉRALE DE 8.85m. À 2.14m. QUAND POUR CE TERRAIN, LA NORME EXIGE 2.61m.

RÈGLEMENTS CONCERNÉS

ZONAGE 111-1990, TABLEAU 1

Identification du site concerné :

LOT : 3 476 267
158, CHEMIN DE MORIGEAU
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD (QC)

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ce 18^e jour d'avril deux mille dix-huit.

Rémi Montminy
Directeur général/secrétaire-trésorier